

## Point de situation sur le cas autochtone de dengue signalé à Perpignan

Habituellement absente de France métropolitaine, la dengue est une maladie infectieuse à déclaration obligatoire. Chaque cas signalé, qu'il soit importé ou autochtone, donne lieu à une investigation sanitaire menée par les équipes de l'ARS Occitanie et de Santé publique France pour orienter les opérations de prévention et de contrôle à organiser à la fois auprès des patients concernés et dans leur environnement de proximité.

Après le signalement d'un premier cas autochtone de dengue dans le département des Pyrénées-Orientales à Perpignan ([Voir communiqué du 6/09/2023](#)) l'enquête menée en porte à porte par les équipes de l'ARS et de Santé publique France le 8 septembre auprès des résidents concernés (secteur du cimetière de l'Ouest et de l'Avenue d'Espagne) a permis d'identifier 7 nouveaux cas de dengue. Leur état de santé n'inspire pas d'inquiétude. D'autres cas suspects, relevés au cours de ces enquêtes, sont toujours en cours d'investigation.

La dengue est une maladie qui peut être transmise par les piqûres de moustiques tigres. Une première opération de démoustication a donc été effectuée dans la nuit du 7 septembre, par la société Altopictus, mandatée par l'ARS Occitanie. Face à ces cas groupés sur une zone géographique réduite, l'opération de démoustication ciblée a été renouvelée 2 fois (les 14 et 19 septembre). Ces opérations visent à détruire tous les moustiques implantés à proximité des lieux de vie des personnes concernées, pour éliminer des moustiques tigres éventuellement contaminés, après avoir piqué l'une des personnes déjà infectées.

L'ensemble des actions de sensibilisation déployées depuis le début de cette campagne est mené en concertation active avec les élus locaux et les professionnels de santé concernés.

**Tous les habitants de ce secteur qui présenteraient des signes cliniques évocateurs d'une infection de dengue, sont appelés à consulter leur médecin traitant. Les symptômes évocateurs sont, en l'absence d'autre diagnostic établi :**

- une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale
- associée à au moins un autre signe clinique tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires ou articulaires ou lombaires
- en l'absence de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées

Des informations complémentaires sont disponibles sur le déroulement des interventions de démoustication et des traitements sur [le site internet de l'ARS Occitanie](#).

